

combat breton

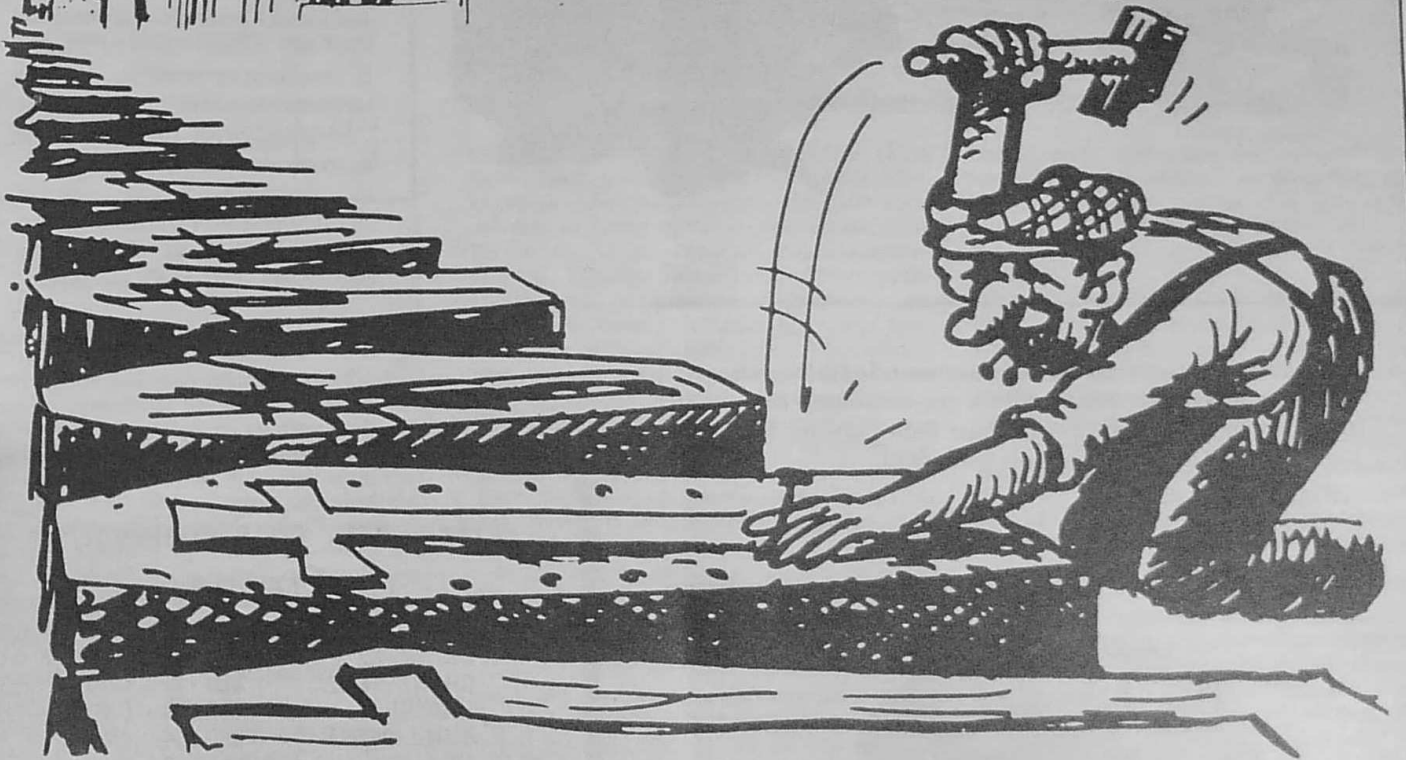
FAILLITES COOPÉRATIVES
ET MISÈRES PAYSANNES

FEVRIER - MARS 1980

Numéro 11 (Nouvelle série)

PRIX 5 F

LE NUCLEAIRE
CRÉERA DES EMPLOIS



M - 1661 - 11 - 5 F

AUTONOMIE

AUTOGESTION

ECOLOGIE

SOMMAIRE



Nous demandons à tous les organisateurs de festoù-noz, concerts, spectacles, stages divers ou de toutes autres manifestations de bien vouloir nous faire parvenir leurs annonces AVANT le 20 du mois précédent.

LA REDACTION



Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui m'ont offert leurs vœux pour Noël et le nouvel an.

Je leur souhaite à mon tour une excellente année.

Bloavezh mat, d'an holl, leun a degouezhioù souezhus.

LE BEVILLON Hervé, prisonnier politique Breton
 83830 D5 D4 18

7, avenue des peupliers - 91705 ST GENEVIEVE des BOIS

combat breton

Administration :
 Tromscorff Langoëlan
 56160 - Guenné-sur-Scorff
 Phone : (97) 51 23 02
 Télex : BREZIB 740251
 N° Commission paritaire 56213
 ISSN 0335 - 6302

Directeur de la publication : Jean Le Calvez
 Rédacteur en chef : Y. L'Hannou
 Rédaction : Michel Clodic
 André Daniel
 Gérard Gilbert
 Alain Guillem
 Patricia Jarnier
 Jean Le Calvez
 Emile Le Scaer, dit Glenmor
 Edouard Morvan
 Patrick Quesnel
 Per Rozic

Édité par CLT
 Imprimerie LE BRETON - CARHAIX
 Dépôt légal : FEVRIER-MARS 1980

ABONNEMENTS :
 CFP LA SOURCE, 34 562 25 G
 1 an - 50 F minimum
 Étranger et par avion : nous consulter

Adresses des détenus de Fresnes

J. BERNARD	690 892 - CNO/100
L. CHENEVIÈRE	688 141 - CNO/88
J.P. DANIEL	690 893 - CNO/102
Y.K. GULLANTON	690 894 - CNO/101
J.Ch. GRALL	688 360 - CNO/89
M. HELLEQUIN	686 236 - CNO/87
M. HERJEAN	686 237 - CNO/82
G. JOUIN	690 895 - CNO/104
P. KELTZ	690 896 - CNO/105
P. MONTAUZIER	688 142 - CNO/93
Y. PULLANDRE	686 239 - CNO/95
D. RIOU	686 325 - CNO/91
J.P. RIOU	686 324 - CNO/90
S. ROJINSKY	688 009 - CNO/94
J.M. VILLENEUVE	690 897 - CNO/103

Prizoniad Politikel Brezhon
 1, avenue de la Division Lederc
 94261 - FRESNES (cedex)

Désespoir ou lutte de classe ?

POUR QU'IL Y AIT ORGANISATION, ENCORE FAUT-IL QUE LE BESOIN D'ORGANISATION APPARAISSE CONTRE LA PASSIVITÉ.



dans la situation actuelle ce n'est pas tâche facile. Nous ne voulons pas d'un groupuscule et contre toutes les expériences leninistes nous militons en faveur de l'auto-organisation, d'où l'appel en ce sens lors de l'avant-dernier numéro. Nous ne serons jamais l'avant-garde combattante, la conscience du prolétariat en marche, le bureau politique ou même l'authentique parti révolutionnaire. Nous savons trop où cela mène. Nous croyons à l'auto-organisation de groupes autonomes locaux, liés fédérativement. Nous croyons aussi que ces groupes ne doivent avoir d'existence que par leur pratique et que l'intérêt de l'organisation réside dans un premier temps dans l'impulsion puis la généralisation des pratiques de libération.

Secondo, c'est bien ces pratiques de libération qu'il nous faut rechercher. Et là encore, nous ne sommes pas paroles d'Ayatollah. Ces pratiques existent, il suffit de les reconnaître. Mais il faut en chercher de nouvelles. Nous avançons doucement mais nous avançons sur ce sujet deux positions bien établies.

En premier lieu, on ne peut remettre la menée à bien d'une lutte de libération bretonne à des détachements provinciaux d'Etats-Majors qu'ils soient parisiens, russes ou chinois. L'autonomie véritable passe par la souveraineté des instances locales.

En second lieu, nous parlons de pratiques de libération, c'est-à-dire de rupture, car le combat pour la libération du peuple breton est avant tout un problème social ... Il n'y aura pas de renaissance culturelle véritable en Bretagne tant que serviront les structures sociales actuelles puisque ce sont précisément celles-ci qui ont détruit la société bretonne



L'AUTONOMIE VÉRITABLE PASSE PAR LA SOUVERAINÉTÉ DES INSTANCES LOCALES.

traditionnelle, et tendent aujourd'hui à l'uniformisation sous la tutelle de l'Etat Français. C'est-à-dire à Brest comme à Marseille, la fabrication cybernétique de Français moyens, réduits au triste sort d'unité anonyme de force de travail.

Il est bien évident qu'avant de parler de pratiques de rupture, encore faudrait-il en avoir envie. Autrement dit dans la situation présente, loin de nous aveugler sur notre hypothétique réussite (ce qui est le propre de l'esprit groupusculaire) nous avons tout à fait conscience de ne pas représenter une attitude majoritaire. Nous avons tout à fait conscience de ne pas représenter une attitude majoritaire. Nous avons face à nous tous les chantiers de la désespérance, (1) tous ceux qui sont déçus par l'Union de la Gauche, ceux qui croyaient au socialisme aux couleurs de la France (coco-ric) et en une nouvelle manière de produire la même chose. Tous les autres qui ne croient plus, en rien (désespérés de la politique, du militantisme ...). Enfin tous ceux qui réussissent à voir la vie marginale en rose avec comme tout pécule les rares deniers de l'aide publique ... Les marginaux heureux de l'être ! Deux, trois guitares, un feu et l'esprit folk ...

Evidemment, pour qu'il y ait organisation, encore faut-il que le besoin d'organisation apparaisse contre la passivité. On ne nous fera pas croire que tous les désirs, les rêves d'une société différente, sauf peut-être pour ceux qui trouvent assez de compensations, à tout point de vue, dans la société libérale. Plutôt que de prendre nos désirs pour des réalités, s'organiser pour nous, ce n'est rien d'autre qu'imposer la réalisation de nos désirs.

(1) Nous ne choisissons pas entre le désespoir style Libération ou style Humanité. Libération n'est que le prétendu reflet (issue Libé) du désespoir réel. Dans le cas de l'Humanité, c'est son existence même qui nous désespère.

Maitre BAUCHER (suite)

MANIFESTATION ouverte au Cabinet de M^e Baucher et Guéméné sur Scorff

Depuis de longs mois, COMBAT BRETON informe ses lecteurs des conflits qui opposent de nombreux agriculteurs et autres clients de la région de Guéméné aux pratiques de Me Baucher.

Nous sommes rendus, le 10 janvier dernier à une quinzaine de personnes pour lui demander des explications sur la consignation d'une importante somme d'argent (170 000 F) à l'encontre des époux Le Mouel de Bodevo en Sigézien, alors qu'elle était devenue disponible à la suite d'un procès qui leur avait valu la déchéance de leur droit de préemption, sur une vente prévue depuis Novembre 1977.

Dès notre arrivée, Me Baucher panique et appelle la Police locale, celle-ci refuse d'intervenir à ses ordres et donc de nous chasser des lieux.

Un dialogue de sourds s'instaure alors entre Me Baucher et les manifestants.

Le Maître refuse toute explication sur la somme réclamée sinon pour signifier qu'elle n'est pas à sa disposition, et qu'il ne peut la rendre aux époux Le Mouel.

Quelques jours plus tard, voici alors la première réponse, historique, de Me Baucher :

Chers Monsieur et Madame,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre lettre recommandée avec accusé de réception, que j'ai déposée à votre nom, en vue d'un ordre, à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS de PONTIVY, la somme de 172.962,37 francs représentante.

Le versement effectué par Me PEAN Notaire à MUR DE BRETAGNE le 10-11-1977

Depuis, les gens jasant dans les campagnes. La survie des paysans tient au développement de bonnes relations entre eux, et au meilleur devenir possible des terres libérées, hors spéculation, et sans bases manœuvres du type de celles que l'on rencontre dans ce cabinet.

Les notaires dignes de confiance ne manquent pas dans la région, et un jour, proche peut-être, nous serons amenés à demander le boycott du Cabinet Baucher.

En attendant le temps passe, et ses victimes ne sont toujours pas remboursées et cela continue de chiffrer, par dizaines, par centaines de millions d'anciens francs. Alors nous attendons, en agissant.

Un jour, nous vaincrons, pour nous, pour notre pays, pour nos enfants. La Vie est un combat, dit-on — Seule la victoire compte, dans le camp des vaincus.

Edouard MORVAN

HORIZONTELEMENT :

I Les paroles de Marcialis le sont souvent II Utilisé III Suspension de la respiration - IV On en parle en Histoire et en électricité - V En Euskadi - Ph : Lettre grecque - Lettres de jaine - VI Mot passe-partout de la gauche - VII Reproche - VIII Eussa ou Houat - IX Vainqueur breton (orth. «universitaires») - Pièces du nord - X Organisation - Yronom - Note

VERTICALEMENT :

1 Fonction des polices - 2 Préfixe - Ph : serre fon - 3 Contreplaqué - Pour le thé - 4 De bon ou de mauvais - Dieu d'Egypte - 5 Théâtre japonais - Ce que souhaitent en général les gouvernements pour la situation - 6 Chefs religieux - 7 Pays d'Asie, sans fin - Couleur d'un cheval (inverse) - 8 Sportifs d'un type en voie de grand développement - 9 On en trouvait sur les mers - 10 Prénom anglais - C'est ce que se croit VGE.

mots croisés

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

FAILLITES COOPERATIVES ET MISERES PAYSANNES

Depuis quelques mois les responsables paysans sont assaillis de partout ... faillites d'exploitations, faillite de S.I.C.A.S., faillites coopératives ... licenciements.

— Baisse du prix du mouton et de la viande bovine

— Désastre de la pomme de terre

— Tristes décisions des tribunaux ...

Nous avons demandé à nos amis concernés de dresser un tableau de la situation actuelle afin de conforter notre désir commun de vivre ici, de notre travail, au Centre Bretagne, et dans tout le pays. Tableau objectif — et sombre.

LES ANNEES 80 SERONT SANS ILLUSIONS

LA CRISE DE LA CONSERVE

Les producteurs les plus mécontents de l'année 79 sont à juste titre les contractuels de la conserve, en petits pois surtout, et en haricots.

A la C.E.C.A.B. (Centrale Coopérative Agricole Bretonne), même les gérants s'accordent à dire que le pois n'a laissé que 500 F de marge nette à l'ha, avec des pois voisins à 0 tonnes/ha.

La technique du sous-paiement est simple ; il existe, sur le contrat national, des plages d'indice de tendriculture allant de 74 à 145 et plus, avec des prix variant en fonction de chaque plage.

Comme disent les techniciens pour expliquer un bas paiement du kg. de pois récoltés : « Vos pois auraient été récoltés à 110, vous auriez été payé à 1,71 F du kg pour la première qualité, au-delà de 140, ils ne sont payés qu'à 1,15 F, même en extras-fines. Aucun contrôle n'est tombé à la production. Le pois moyen est tombé à 0,99 F du kg ... »

En d'autres termes, et parce qu'il est indispensable, dit la Coopérative, d'arriver partout quand les pois sont à un indice donné, il vaut mieux abandonner carrément la culture de pois pour l'an prochain.

Mais pour quoi faire ? Quand tout va si mal ...

LES CHOIX DU GOUVERNEMENT : INAVOULABLES

La Rurale, à Quimperlé, qui regroupait 5 coopératives — dont celle de Coat-Ker — se trouve elle aussi en faillite — 1 milliard 675 millions de francs dont 600 millions pour le département du Morbihan.

A Noël, il était demandé aux associés de passer au bureau de la coopérative à toute fin de payer leurs approvisionnements. Quant au paiement de la récolte — pois et haricots en particulier — il leur était conseillé d'emprunter le montant auprès du Crédit Agricole

SOLUTIONS DU NUMERO 10

HORIZONTELEMENT :

1 Breiz - Aven - 2 Recteur - Ca - 3 Echelles - 4 Tro - Oust - 5 Autonome - 6 Gréindre - Mi - 7 Edentées - 8 Eire - Arre - 9 Assie - NS

VERTICALEMENT :

I Bretagne - II Recrue - la - III Echo-tiers - IV Ite - Ondes - V Zelande - VI Ul - Ormas - VII Aréomètre - VIII Sue - Er - IX Ec - Meen - X Nantaises

à 9,75 % en attendant le jour (lointain ?) où ils allaient enfin être payés. Quelle joie ! C'est la faute à Voltaire ... si tout est tombé par terre !!

Aux dernières nouvelles la Rurale devient la SICA Sud Bretagne avec la participation de la CECAB de Vannes ... les producteurs seraient payés sous quelques mois.

Or la branche « Conserve » est un secteur important de l'industrie finistérienne. A elle seule elle assure 55 % de la production nationale pour le poisson, et 16,5 % pour les légumes.

Seulement 30 conserves sur les 120 recensées voici 20 ans sont en activité et d'autres fermetures sont encore en attente.

Avec la mondialisation de la production et de la transformation, l'agro-alimentaire va de plus en plus tourner avec des matières premières importées — ainsi des haricots importés à 1 F le kg du Maroc et etc à l'usine de Landévant — tant légumes que poisson.

Les producteurs de notre pays vont donc être confrontés à une compétition féroce, sous peine de disparaître de l'histoire d'ici peu d'années.

Si rien n'est fait, le processus de restructuration industrielle préconisé par le Gouvernement va s'accélérer, les usines jugées trop faibles pour être compétitives vont être abandonnées et fermées une à une pour permettre de créer ailleurs, souvent à l'étranger, de nouvelles unités importantes qui bénéficieront des aides nationales et communautaires.

Comme le disait Le Pen, concluant sur la crise de la conserve : il ne faut pas en déduire que le Gouvernement n'a rien à dire sur la question, c'est tout simplement que ses choix ne sont pas avouables pour les paysans et ouvriers bretons.

LA CRISE DE LA POMME DE TERRE

« Voici 5 ans, on nous conseillait d'abandonner le lait, disait un vieux paysan de la région, alors, nous, disciplinés, nous nous sommes orientés vers la viande ; le bœuf repeint de 3 ans à 2 ans 1/2 — et les pommes de terre ; on avait confiance dans le bifteck-frites, mais on s'est vite rendu compte qu'en vendant nos vaches on se ruinait. Mais la viande comme la patate ne paient plus. »

C'est surtout vrai pour la pomme de terre de

selection. Depuis 1977, ceux qui l'ont choisie n'en sont pas seulement pour leurs frais. Mieux, ils restent devoir de l'argent à la coopérative pour l'avoir produite — entre 500 F et 4000 F/ha selon le coût de la semence au départ, rien d'étonnant, à 20 tonnes commercialisées à l'ha, à 38 cts le kg cela n'apporte que 7600 F/ha ; or il est connu que le coût de la production d'un ha de pommes de terre avoisine le million d'A.F.

LA REPERCUSSION SUR LES COOPERATIVES

Le torchon brûle ici et là ; à la coopérative agricole en Centre Bretagne (C.A.C.B.), tiraille-bas de combat entre les administrateurs élus, les non-élus, la direction et le Président. En apparence, une banale affaire résultant de la non réélection de deux administrateurs des Côtes-du-Nord ; en toile de fond : divergences sur la façon de gérer la coopérative ; mais pas de licenciements pour l'instant dans le camp ouvrier, ils sont 129 employés dans cette Centrale spécialisée sur la viande bovine et porcine, qui s'intéresse toutefois, comme les autres, à l'approvisionnement des produits du sol et divers.

A la C.O.P.A.R.L. (Coopérative Agricole des Régions de Loire) en Loire-Atlantique, petite coopérative adhérente au groupe UNICOPA (Union des coopératives agricoles de l'OUEST), la direction (de gauche pourtant) programme deux licenciements pour « causes économiques ».

L'Affaire fait grand bruit dans la région de Vigneux-de-Bretagne puisqu'il s'agirait de la liquidation d'une activité non rentable de la coopérative : la station de multiplication porcine.

Et pourtant créée en 1975, agrandie en 1978 (550 places, soit 1/3 de plus) la station voit ses bâtiments transformés début 1979 ; image d'une activité en pleine croissance.

Ces deux salariés, tous deux syndiqués, avaient réclamé avec insistance un renfort de main-d'œuvre pour faire face au surcroît de travail et éviter l'accroissement des risques sanitaires.

Encore un outil à « déficit structurel » (quel joli mot) disent les patrons de la COPARL, et ils tentent de le prouver sur le dos des syndiqués CFDT qui bien sûr ne travaillent pas

assez et sont trop cher payés.

Or les résultats techniques sont bons et de nombreux troupeaux porcs ont été améliorés à partir de cette station.

Les paysans-travailleurs adhérents à la COPARL soulignent quant à eux que « face aux brimades quotidiennes et à la répression des travailleurs, l'image du Directeur et des administrateurs doit s'effacer pour laisser apparaître leur vrai visage de patrons » (de gauche).

L'inspection du travail refuse pour l'instant le licenciement des deux salariés : une décision différée pour obliger la direction à rechercher des solutions de reclassement.

Encore pour le gâchis de la production agricole et industrielle, une station quasi condamnée, avant d'avoir vécu, et des chômeurs potentiels pour qui l'expérience des L.I.P. doit faire école en région nantaise.

L'AUTO-REDUCTION : UNE SEULE SOLUTION

Pour les paysans comme pour les ouvriers le désir de vivre au pays ne peut plus s'accommoder de demi-mesures consistant à tenter de faire face à des échéances impossibles par un surcroît de travail et de production.

Les charges vont augmenter cette année d'une manière considérable sur toute cette population à commencer par la Mutualité Sociale Agricole : Plus 27 % en Morbihan.

Comme le revenu est plutôt à rebours — 27 % en 1979, toutes productions confondues, la seule façon judicieuse et appropriée de faire face sera l'auto-réduction du paiement des charges fixes.

Cela suppose de le faire nombreux, de la même façon, et sur les mêmes types de charges : les annuités, les assurances, les impôts ...

— Nous allons sans cela nous entre-condamner à notre ruine et à notre disparition.

— Nous n'en avons pas le droit. Parlons-en autour de nous.

— Alors Paysans Ouvriers, à nos plumes et à nos réunions ...

Un pouvoir considérable est entre nos mains : Il suffit de le prendre en marchant.

Edouard MORVAN

VIN de CORBIÈRES : établir un juste prix

L'initiative de faire venir en Loire-Atlantique du vin des Corbières en grosse quantité, en s'adressant directement à une cave coopérative, nous l'avons évoquée dans le numéro 6 de *Combat Breton* : certaines précisions méritent d'être apportées à présent pour situer le problème des prix, et aider peut-être ceux qui se trouvent confrontés au même problème, ou voudraient se lancer dans une entreprise analogue. Ajoutons enfin que la question a été largement débattue, et qu'elle le sera encore si de nouvelles informations sont données.



Avant les achats du groupe de Loire-Atlantique, la cave faisait de la vente directe, mais depuis, cette vente a doublé, et de nouveaux dépôts se créent dans d'autres régions. Le groupe se place par rapport à ses achats au niveau de SJOBERT, un négociant moyen, mais cela n'a en réalité aucune incidence sur le prix, puisque le plus petit négociant, PAGES, avec ses 240 hectolitres en 1978, achète le litre de vin entre 1,20 et 1,25, alors que CASTELVIN qui achète près de 1/4 du vin de la cave le paie à qualité égale entre 1,15 et 1,37 — et que tous les autres négociants restent dans cette fourchette. Le prix ne résulte donc pas de la place du client sur le marché.

avait été réunie pour la forme. Noyés sous une avalanche de chiffres, les uns comme les autres étaient seulement inquiets du retard dans le paiement de leur part.

Au retour de l'assemblée générale, et toujours dans un souci d'honnêteté, il a été proposé de comparer le vin aux autres produits agricoles. Ainsi, en supposant qu'un éleveur de porcs perde 10 % en vendant ses bêtes au marchand, on estimait, en l'absence de réponse des viticulteurs, qu'il devait en être de même face au négociant, et on acceptait alors de payer le vin un peu plus cher. Malheureusement, ce raisonnement ne mène pas loin, car non seulement on paie ainsi les faillites de certains, mais en plus, on oublie que les viticulteurs ne sont pas égaux dans la coopérative.



Cela est d'autant plus vrai que le groupe de Loire-Atlantique a payé le vin en 1979, 250 F le litre pendant que le prix des négociants tournait autour de 1,70. Le groupe règle ses factures au plus tard deux mois après la livraison, alors que les négociants ne paient jamais avant trois mois, quand ils paient, car les faillites ne sont pas rares dans ce milieu. Dans ces conditions, que signifie payer le vin plus cher que le négociant ?

Le débat est resté longtemps bloqué autour du prix de revient du litre de vin pour un viticulteur. La discussion avait lieu dans un souci de ne pas léser les producteurs, aussi, ceux qui ont assisté à l'assemblée générale de la coopérative ont posé la question, mais ils n'ont pas eu de réponse. Désintéressés ? Ils l'ont pensé, car cette assemblée était bien passive face au bureau, mais ils se sont aperçus qu'en réalité elle



Bien sûr, il ne s'agit pas d'une inégalité de statut, chacun reçoit mensuellement ce qu'on peut appeler un salaire proportionnel à la quantité de vin apportée, même s'il n'y a pas à proprement parler de patron. Mais cela se traduit dans la réalité par des disparités de revenus, car un petit viticulteur a proportionnellement plus de frais qu'un gros : par exemple le même tracteur couvrira des surfaces différentes, pour un investissement analogue ; il en est de même pour tout autre matériel, et les facilités de remboursement des

emprunts vont de pair : on prête moins à un petit, il peut rembourser moins. Il s'endette pour plus longtemps, renouvelle moins souvent son matériel...

Ainsi donc, à moins de pouvoir changer cet état de fait, il n'est pas possible d'adopter l'attitude de travailleurs face à des travailleurs pour établir en commun un juste prix. Il faut se rendre à l'évidence, si nous payons à l'heure actuelle le vin beaucoup plus cher que le négociant, c'est que les dirigeants de la coopérative pensent que nous pouvons payer, d'autant que nous le payons de toute façon moins cher que par l'intermédiaire du circuit commercial habituel. De cette manière, ils épongent les faillites de certains de leurs clients, amortissent l'usine d'embouteillage commune à d'autres caves, et à des particuliers, et qui ne fonctionnent pas beaucoup si l'on en croit les chiffres qui font état de la vente en bouteille, et en fin de compte gagnent de l'argent.

Faut-il se tourner vers une autre cave, ou aller voir des viticulteurs qui travaillent seuls ? Dans un cas comme dans l'autre les problèmes ne sont guère différents de ceux abordés dans cet article, les modes de production se ressemblent : certains recourent aux machines, d'autres profitent d'une main d'œuvre saisonnière. Avec des viticulteurs isolés, on peut plus facilement nouer des liens d'amitié, mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le contexte économique qu'on le trouve. S'il faut conclure on pourrait peut-être dire qu'on veut bien payer le vin plus cher que le négociant, dans des limites raisonnables afin que dans l'ensemble les viticulteurs y trouvent leur compte, mais que nous refuserons des écarts du simple du double avec le négociant, car nous savons que même en cas de vente au-dessous du prix de revient, la marge n'est pas si grande.

Michel CLODIC

S.G.E.N. - St Nazaire et communes voisines

Une réunion a eu lieu, à l'initiative de l'ICEM (Ecole Moderne), suite aux sanctions prises contre 25 instituteurs du Finistère qui avaient refusé des inspections individuelles en raison de leur mode de travail en équipes, et de leur opposition à la hiérarchie. Il a été, entre autre, question de la pétition ou il est demandé de s'engager à refuser toute inspection tant que les sanctions ne seront pas levées.

« Pour le SGEN, la lutte contre l'inspection n'est pas forcément l'objectif numéro 1 aujourd'hui. L'engagement demandé dans la pétition oblige à adopter la même forme de lutte que ceux qui ont été sanctionnés, et ne permet pas de choisir une action adaptée à des situations différentes.

Mais l'objectif important doit être d'améliorer le rapport de force contre la hiérarchie. Il serait donc utile d'établir un catalogue des actions minimum possibles suivant la situation dans les sections et les catégories (exiger que l'inspecteur prévienne, refus de l'entretien individuel, remise d'un texte collectif, etc...)

Outre le fait que les actions demandées par le SGEN ont déjà été menées depuis plus de dix ans, sans déranger les inspecteurs qui répondent toujours que les méchants ce sont les autres, ce tract apparaît comme une manœuvre délibérée démolitrice pour empêcher la signature de la pétition par démocratie syndicale, ou si l'on préfère par obéissance aux secrétaires élus, au lieu d'organiser cette initiative de lutte bien accueillie

en général et qui ne demandait qu'à se développer, comme aurait dû le faire un syndicat digne de ce nom.

On comprend dès lors que bon nombre de camarades qui avaient cru tenir en le SGEN (CFDT), comme ses membres aimant à le rappeler), un syndicat révolutionnaire, ou qui aurait pu le devenir, ou servir efficacement les intérêts des membres de l'Education Nationale, l'aient quitté avec une amère déception, en laissant l'U.L. aux mains de Maos (ou ex) qui s'étaient installés par entrisme, et se contentent bien souvent de bavardages sur les problèmes de fond de leur profession, et même peu d'actions véritables pour rester dans la ligne et défendre le syndicat qu'ils ont pris en main.

Eh oui, camarades du SGEN ! Le problème des Maîtres Auxiliaires, pas un objectif prioritaire non plus ? Le dire eût traité qu'on regarde le vide désespérant de vos propositions et vos actions. Les M.A. ont dû se débrouiller quasiment seuls dans des comités où vous n'avez pas pu (heureusement) faire de la pêche aux voix. Et les conditions de travail ? Quelles actions ?

M.C.

N.B. : En l'occurrence il s'agit de la CFDT - Pays de Loire. Son attitude correspond-elle à un souci de museler une volonté d'autonomie pédagogique ? Qu'en dit la SGEN - Bretagne ? Il semble en tout cas que la lutte prioritaire soit les M.A.S. (surveillants) si l'on en croit la campagne d'information menée actuellement.

Institut coopératif de l'école moderne ICEM Pédagogie Freinet

NE RESTE PAS SEUL/E DEVANT TA ÉLON

NOTE

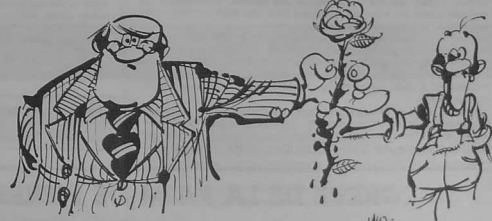
LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LA HIÉRARCHIE LA NOTE ET LE RAPPORT D'INSPECTION

POUR UNE EDUCATION POPULAIRE

Imp. sp. ICEM secteur lutte contre la répression

LES SYNDICATS A NANTES ET A SAINT-NAZAIRE

Depuis deux mois, nous avons pu lire dans *Libérations* une série d'articles sur la situation sociale dans la région de Nantes-Saint-Nazaire : une fois n'est pas coutume, ces articles très longs, très bien documentés, décoraient les luttes d'usines à la SNIAS, aux Chantiers de l'Atlantique, chez Eaton. Une fois n'est pas coutume car le social ne fait pas ses choux-gras à *Libérations*. C'est généralement assez ennuyeux. De plus, l'auteur de ces articles, s'insurge contre une certaine « désespérance » qu'il qualifie de « philosophie foireuse sur la déprime syndicale sur fond de décomposition sociale ». C'est un peu notre avis. La social-démocratie nouveau style, nourrie de marginalité, fait plus volontiers dans le culturel, attentive à chaque pseudo-événement, à chaque production : les nouveaux philosophes, les punks, le mouvement « clean », les nouveaux romantiques. Tout y passe. Les idéologies et les modes suivent la nécessaire rapidité inhérente à la circulation des marchandises aujourd'hui : rotation accélérée des stocks ! D'une certaine manière cependant, le ton de l'article n'est pas très différent de l'habituel « discours libre ». Jouant sur un double tableau, critique radicale de la politique et d'un autre côté, en ce qui concerne le social, on se contente de ressortir le discours syndical. Pas C.G.T. bien sûr, plutôt C.F.D.T. L'auteur de ces enquêtes va plus loin puisqu'il souhaite une réhabilitation des pratiques syndicales partant de l'expérience de



Loire-Atlantique, encaissant même l'unité PC-PS à la base.

La CGT, n'en parlons pas ; elle n'en est même pas encore à condamner l'intervention russe en Afghanistan.

Quant à la CFDT, parlons-en. Combien de temps encore devons-nous croire dans son auréole démocratique ? Il n'y a que les Gauchistes novateurs de base pour entretenir cette illusion démocratique. Pour les bureau-

crates du Square Montholon, démocratie n'est pas irresponsabilité. D'où le recadrage syndical, les méthodes : comme à la CGT, on exclut. Des exemples ? Les posters de la région lyonnaise, les banques à Paris, Usinor-Denain, l'UD-Gironde, Deux U.I. à Paris. Ces derniers avaient osé diffuser une affiche avec le texte suivant : « Fais comme ton patron : adhère au PS ».

(Suite page 15)



INSOUMISSION

Alan Erwan CORAUD
arrêté

Novembre 1977 : je reçois mon premier «ordre de route» pour me rendre le 2 décembre à Fontainebleau, dans le 120ème régiment de train. Je n'y fais pas suite. En Janvier et Février, mes parents reçoivent quatre fois la visite d'un gendarme. A la quatrième fois, ce même gendarme propose à mon père un rapport qui me juge psychiatriquement inapte au service militaire, car «déréglé». Il suffit juste d'une petite signature que mon père refuse de faire, considérant comme indécente cette manœuvre de basse police.

En Février, des camarades et moi organisons une journée d'information dans le centre de Nantes, avec manifestation et distribution de tracts, contenant les raisons de mon insoumission.

Quelques jours plus tard, je reçois la visite d'un gendarme qui me propose un deuxième ordre de route. Je le refuse et ne prends même pas connaissance de son contenu. Le 9 Juin 78 je serai alors poursuivi en Correctionnelle pour refus de papiers militaires. J'y serai condamné à 3 ans d'interdiction de port d'armes (sic) 1 et à 800 F. d'amende.

Résistant en tant que breton de reconnaître la justice française, je ne m'étais pas présenté au tribunal. Mais, j'avais écrit au président, mettant en avant mes motivations bretonnes.

En Juin, je me rends à deux reprises à la gendarmerie sur convocation et je réaffirme ma décision de ne pas effectuer ce service.

Le 1er Juillet 78, je retourne une nouvelle fois à la gendarmerie La Fayette, à Nantes, pour «complément d'informations». Là, après bien des hésitations et après avoir téléphoné à Rennes, les gendarmes -coupagoussément- me passent les menottes et m'enchaînent à un radiateur. Il est alors 9 H 45. En début d'après-midi, je suis emmené à Rennes. Des amis suivent l'Etatfette avec un Gwenn-ha-Du, toutes voiles dehors !

A Rennes, ils ne savent que faire de moi ! Ils vont à la caserne Jacques Cartier, puis à la gendarmerie «région Bretagne» ils se perdent, et enfin caserne Foch. Là, je suis mis immédiatement «aux arrêts de rigueur». J'y resterai du 1er au 17 Juillet. Le 3 Juillet, ils m'emmenent de bureaux en bureaux ; j'échoue enfin chez le colonel. Un uniforme m'attend sur une chaise. A la question «Acceptez-vous de porter l'uniforme» et pour laquelle il me demande une réponse, je consens à lui répondre «non» par trois fois (selon ses rites), car étant breton, je n'ai pas à servir l'adversaire de mon pays.

Je resterai 17 jours aux arrêts de rigueur. Le 17, c'en est trop ! Je suis enfermé sans même avoir rencontré un magistrat instructeur. Pour protester contre ma détention, j'entame une grève de la faim. Comme par hasard, le lendemain 18 Juillet on me présente devant un juge d'instruction. Et à midi, les gendarmes m'emmenent à la maison d'arrêt Jacques Cartier.

Après un séjour de 24 heures en cellule militaire, on me met en cellule d'intermire, sous surveillance médicale. Le douzième jour de grève de la faim, on me fait passer devant un psychiatre militaire. L'entretien est bref : le psychiatre joue admirablement bien son rôle qui est de faire

passer les insoumis pour des paranoïaques, névrosés, psychorigides ou autres. J'apprendrai plus tard, que selon cet individu, je présente les «dispositions caractérielles propres à tout extrémiste».

Enfin, le dix-septième jour de grève de la faim, on vient me chercher dans ma cellule ; direction : l'hôpital militaire.

J'y resterai deux jours. Le deuxième jour, en début d'après-midi, la commission de réforme se réunit à la caserne Foch. A 16 heures, on me fait signer un papier de mise en liberté avec la mention : «Inapte, Réformé définitif».

Maintenant, j'en ai fini avec l'armée, mais pas avec la justice. Malgré tout, ils me considèrent comme ayant été soldat du 1er Juillet au 3 Aout 78 et comme ayant osé, d'une part m'insoumettre, d'autre part refuser d'obéir.

Le 6 Octobre, je passais en procès au palais de justice de Rennes (le même bâtiment que l'ancien Parlement de Bretagne ...) Ce procès débuta vers 9 heures pour s'achever vers midi. Le juge me questionna, pour ensuite couper court à mes déclarations. J'ai tout de même pu dire que je considérais cette cour de justice incompétente pour juger un breton, et qu'un tribunal français n'avait pas sa place en Bretagne.

Totalement étranger aux discussions qui se sont déroulées par la suite, j'ai attendu sereinement la fin des turbulences verbales.

Finalement, ils m'ont condamné à 15 mois de prison comme prévu, malgré le fait que le commissaire du gouvernement réclamait dix-huit mois dont 16 avec sursis.

Je faisais aussitôt un recours en cassation, devant l'impossibilité de faire appel pour les jugements de tribunaux militaires. Je suis laissé en liberté en attendant les résultats de la Cassation.

Mais ces condamnations ne devaient pas suffire encore. Le procureur de la République à Nantes faisait appel sur ma condamnation du 9 juin 1978 où j'avais été condamné à 800 F d'amende et à 3 ans d'interdiction de port d'armes.

Ainsi, le 25 Avril 1979, la cour d'appel de Rennes me condamnait à 1000 F d'amende, à 2 mois de prison avec sursis et à 5 ans de privation des droits civiques, civils et de famille.

Quant à mon pourvoi, pendant 1 an j'en restais sans nouvelle. Dernièrement, je viens d'apprendre, par mon avocat en cassation, que celui-ci avait été rejeté. Pourtant, le recours était basé sur le traité de 1532, traité franco-breton toujours applicable suivant le droit international, par lequel un breton n'avait pas à recevoir d'ordres d'un officier français. Comme toujours, la France là aussi, le bufoue.

La condamnation à 15 mois a donc été maintenue et j'ai été arrêté, mardi 9 janvier, et conduit à la maison d'arrêt de Nantes.

Je suis breton et ne me considère pas en conséquence soumis aux lois de la république française, et entends dénoncer son caractère indéfectible de véritable force d'occupation en Bretagne ; je ne saurais davantage reconnaître compétence à ses juridictions pour apprécier mon cas.

Ainsi je me suis insoumis en conformité avec ma volonté d'action non violente active, dans le cadre de l'action du Mouvement d'Insoumission Bretonne pour la décolonisation de la Bretagne par la désobéissance civile et militaire de l'état français.

Contacts M.I.G.

Youn Chaillou-Demat 1, rue Charles Dullin - 44100 NANTES

Pour le soutenir dans son action, écrivez-lui à :
Alan Erwan CORAUD, maison d'arrêt Lafayette - 44000 NANTES

GREVE DE LA FAIM DE PIERRE DOUGET

Le 19 Janvier 1980

Le 23 Janvier 1980

Nous vous faisons savoir que Pierre Douget a entamé ici-même au bâtiment D5 de Fleury-Mérogis une grève de la faim illimitée le 14 Janvier au matin.

Il s'est vu après sept mois de détention préventive refuser la demande de mise en liberté provisoire alors que celle-ci lui était accordée par le juge d'instruction M. J.M. Gonnard après appel de l'avocat général M. Colette.

Les magistrats de la chambre de contrôle ont arbitrairement rejeté cette demande, sans motif révélé, sans connaître pour le moins du monde ni l'individu ni ses motivations.

Tous les prisonniers politiques Bretons de Fleury-Mérogis sont unanimes à s'élever contre le rejet systématique des demandes de liberté provisoire, et l'arbitraire des magistrats dont ni nous-mêmes ni les avocats ne savons rien.

Les prisonniers politiques Bretons de Fleury-Mérogis ont accueilli avec satisfaction la liberté provisoire accordée à leur camarade Christian MERER.

Néanmoins, ils tiennent à souligner que la publicité aussi tapageuse qu'inhabituelle faite à ce sujet est un prétexte à masquer voire à étouffer la plainte que Christian MERER a déposée avec constitution de partie civile auprès de Monsieur le Procureur de la République du tribunal de Rennes.

D'autre part, ils tiennent à rappeler à l'opinion publique :

- Que deux prévenus se sont vus refuser leur mise en liberté sans aucune explication.

- Que Pierre Douget est à son dixième jour de grève de la faim, et que les médias, si complaisantes avec la cour de sûreté de l'Etat n'en n'ont pas dit un mot.



D'UN PROCÈS A L'AUTRE

IDENTITÉ Claude Delamarre, 24 ans, conducteur poids lourds en chômage, militant du COBAR Lorient.
Bertrand Lesage, 22 ans, étudiant en droit à Paris, membre du Comité Amnistie Paris.

ARRESTATION

Le 4 Août 1979, à la veille du Festival des Cornemuses, alors que nous inscrivons sur les murs des Halles de Lorient («Halle à la Répression») et «36 bretons en prison, procès le 17/9/79» une voiture banalisée surgit à toute allure ; C. Delamarre est arrêté sur le champ. Après une brève poursuite, B. Lesage est rattrapé et entraîné par les cheveux.

GARDE A VUE

Au commissariat, fouille, injures, puis enfermés séparément. Pas possible de fermer l'œil de toute la nuit à cause du bruit. Le matin interrogatoire, procès-verbal, les policiers tiennent beaucoup à savoir l'identité des personnes qui nous accompagnaient le soir, vers 17 H, le procureur nous informe que si nous nous abstenons toujours sur l'identité de ces personnes, la garde à vue pourrait être prolongée ; menace

même d'un éventuel passage à la CSE (risible).
A 11 H du soir, même tentative de deux officiers de police «dites leur nom, une petite signature et vous pouvez partir».
Peu après, sans avoir obtenu satisfaction sur ce point, on nous relâche. Les policiers auraient été avertis qu'une manifestation se préparait en notre faveur.
Après, nous continuons durant tout le Festival notre activité au sein du COBAR (distribution de tracts, pétitions : 700 signatures, etc...)

PROCES

Convoqués le 3 Janvier 1980 au tribunal correctionnel de Lorient. Le Procureur général demande une peine de prison avec sursis assortie d'une amende tout en reconnaissant que les médias sont d'un accès difficile, et content fort cher quand on veut diffuser une information. Il ajoute qu'il n'interviendra pas sur les objectifs suivis et s'en tiendra uniquement au «délit».

(Ajoutons que le maire de Lorient n'a pas porté plainte).

C. Delamarre intervient et constate le peu de moyens dont peuvent disposer les habitants de cette ville pour s'exprimer, manque évident de panneaux d'affichage réservé à cet effet et emplacement en plein désert. Nous sommes condamnés à 500 F d'amende chacun plus les frais de procès.

GALV

LA BRETAGNE, MALADE DU F.L.B.

Chacun a en mémoire ce cynique procès de Versailles, qualifié par l'ensemble de la presse de procès croupion, procès boiteux, drôle de procès... Chacun a également en mémoire les propos humiliants et méprisants du Procureur général lors de son réquisitoire. C'est l'ensemble du Peuple Breton qui a été balafé dans son intégrité. Quant à la peine de 15 années de réclusion criminelle que la cour de sûreté de l'Etat français nous a infligée, ce fut ni plus ni moins la stupéfaction, peine absente, scandaleuse, demandée de révision du procès par un nombre important de personnalités ou d'organisations bretonnes, françaises et européennes scandalisées par le rôle de cette juridiction d'exception, parodie de justice ressemblant beaucoup plus à un règlement de compte.

Quinze années de réclusion criminelle pour avoir proclamé très haut les droits imprescriptibles du Peuple Breton et la reconnaissance de ce pays par l'Etat français, dont les représentants ont été déshonorés, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais hors de ses frontières d'Etat...

Libérer notre Peuple des chaînes du colonialisme et vouloir édifier une Bretagne démocratique, populaire et libre n'est pas un crime. Jamais une affaire de sang versé, toujours le maximum de précautions prises afin d'éviter tout accident...

Aussi nous affirmons que la cour de sûreté de l'Etat français n'a rien à voir avec la justice, il n'existe absolument aucune indépendance des magistrats, c'est une juridiction d'exception politique qui est à la fois juge et partie. Nous ne pouvons donc nous prêter à une telle comédie. De plus disjondre notre dossier des autres affaires, afin de juger séparément l'attentat de Versailles et de mieux nous présenter comme deux «nobles», ne pouvait que renforcer notre détermination. Nous voulions être jugés pour l'ensemble des faits qui nous étaient reprochés, avec l'ensemble de nos camarades par un tribunal normal composé de bretons et en Bretagne. Seul notre peuple peut juger nos actes. Mais nous accepterions volontiers le verdict d'une cour européenne.

C'est aux milliers de voix qui se sont élevées contre ce procès indigne que nous faisons appel aujourd'hui, car notre pourvoi en cassation vient d'être rejeté. La aussi, nous pouvons douter de la légitimité de cette décision. A cette cour de cassation ne siège-t-il pas en effet occasionnellement des représentants de la cour de sûreté de l'Etat ?

Que dans également du dernier procès, de cette seconde peine de 15 années de réclusion criminelle totalement disproportionnée aux faits reprochés et à la majorité des autres procès royaux...

Il fallait absolument que la cour de sûreté de l'Etat français, qui préche très haut les principes fondamentaux des droits de l'homme, ne permet pas un droit d'appel individuel auprès de la cour européenne des droits de l'homme. C'est pour ces raisons que nous faisons appel à vous toutes et vous tous qui vous penchez sur le sort des peuples opprimés. Aucun démocrate ne peut rester insensible et indifférent à l'attitude de l'Etat français envers le Peuple Breton et les militants nationalistes croupionnés et relégués en prison pour avoir osé résister et relever la tête.

Tingard, deo'n en arak evit ho skozzed.

Lionel CHENEVIERE
688 142 CND 85
1, Av. de la Division Leclerc
94261 FRESNES

Patric MONTAUZIER
688 142 CND 93
1, Av. de la Division Leclerc
94261 FRESNES

Pour ridiculiser le F.L.B. et le réduire aux dimensions dérisoires d'un folklore de syndicat d'initiative, on l'a comparé au pâté Hénaff ; il devient ainsi un article touristique d'exportation quelque part entre les chapeaux ronds et les mégolithes de Carnac. Et de rire...

Mais le pâté Hénaff fait partie d'une certaine réalité bretonne : les conserveries de la côte sud, les pores des petites fermes bigoudennes, l'entreprise familiale, les femmes qui travaillent en chantant «Breizh Izela», le casse-croûte du travailleur.

Une remarque de ce genre destinée à faire rire pose donc des questions irritantes sur une certaine vision de la réalité bretonne : folklore ou spécificité ? spécificité tournée en dérision par le folklore ? spécificité à défendre d'un côté, folklore à rejeter de l'autre ? et si la Bretagne était un tout avec ses contradictions que l'histoire explique aisément !

Les mêmes questions irritantes se posent évidemment à propos du F.L.B. : romantisme révolutionnaire ou action politique calculée ? Erreur sans buts de chevaliers sans amères à la recherche de l'autre monde qui est derrière le soleil ? - et les spécialistes de la culture ne manqueraient pas alors d'images mythiques - ou bien propagande révolutionnaire symbolique destinée à accélérer la prise de conscience des bretons pour les mettre sur le chemin de leur libération ? Et les politiques vont alors multiplier les comparaisons avec d'autres pays et d'autres époques.

Lorsque le journaliste sur Antenne 2 vient nous parler des attentats en Bretagne, il le fait sur fond de menhirs découpant sur le ciel bleu

les trois lettres F.L.B. L'image est ambiguë : pour les Caltopathes, le F.L.B. est en passe de prendre la place des mégolithes dans une certaine image de carte postale de la Bretagne de toujours, mais d'un autre côté, il s'identifie ainsi dans l'opinion publique à la Bretagne d'aujourd'hui.

Le F.L.B. fait partie intégrante de la Bretagne et il porte en lui aussi bien ses espoirs et ses contradictions que ses enthousiasmes et ses désespoirs ; en effet, il se débat dans la réalité d'une Bretagne aliénée en même temps qu'il porte le rêve d'une Bretagne retrouvée.

Le véritable responsable du F.L.B. ? c'est l'état français. Le F.L.B. né de l'histoire faite à la Bretagne, a pour fonction historique de révéler la dépendance et l'oppression dont est victime la Bretagne, dépendance et oppression encore accusés par la réponse policière aux attentats du F.L.B.

L'état français et le «terrorisme» sont donc liés de manière indissociable et le F.L.B. vit une situation de contre-dépendance bien plus qu'il ne prépare à un statut d'autonomie, mais à cet égard, avec toutes ses contradictions, il n'est pas différent de la réalité de la Bretagne d'aujourd'hui ; réalité d'une province aliénée dans laquelle il serait vain de voir l'héritage d'une quelconque culture et réalité qui disparaît dans une Bretagne légalisée qui saura donner aux Bretons les certitudes solides de l'autonomie individuelle et collective lui évitant en même temps de sombrer dans l'atool de la folie ou le suicide - l'action politique lucide étant dès aujourd'hui le premier moyen d'y échapper.



La famille d'un prisonnier politique breton enlevée dans l'enceinte d'une prison ...

Fresnes, le 22 janvier, en fin de matinée, trois personnes, sortaient du CND d'où elles venaient de rendre visite à leur neveu M. CHENEVIERE prisonnier politique breton. Elles étaient alors interpellées par des policiers surgissant d'un car. Contrôle d'identité, motif «vous regardez en direction des bâtiments». Bien qu'ayant présenté des papiers en règle, ces trois personnes sont embarquées. Elles n'arrivent au poste de police, distant d'un quart d'heure plus tard.

De là, elles seront transférées au commissariat de l'Hiq'les-Roses dans un second car qui, selon toute vraisemblance, les attendait. Sous prétexte d'un nouveau contrôle d'identité, elles y seront retenues plus d'une heure. Réveillées, vous êtes libérés maintenant, elles devront regagner à pied leur propre véhicule

distant de plus de 3 kilomètres.

Ce traitement subi par ces trois personnes d'un certain âge, l'un de ces parents prisonnier du travail à des difficultés à marcher, est-il dû à une volonté délibérée de l'administration, auquel cas il s'agirait d'une mesure discriminatoire à l'égard des Bretons, ou plus simplement à la stupidité habituelle d'une poignée de policiers zélés outrepassant leurs pouvoirs ?

Quoi qu'il en soit, les prisonniers politiques bretons protestent de la façon la plus vive contre cette attitude inqualifiable et exigent désormais des garanties de sécurité pour leurs familles.

Les 15 prisonniers politiques bretons de Fresnes

REFLEXIONS SUR LA DEFENSE PASSÉE

Par Maître GUILLOUX

Avocat au barreau de VANNES
Chargé d'enseignement à l'Université de
RENNES et à l'Université de Haute-Bretagne

Comme des milliers de Bretons, tant en Bretagne qu'en dehors d'elle, j'ai suivi, jour après jour, l'évolution des débats jusqu'à l'arrêt rendu par la Cour de Sûreté de l'Etat, le 20 Octobre dernier. La décision n'était pas faite pour surprendre et elle ne m'a pas surpris.

Mais, comme l'a fait pertinemment ARGAD BREIZH dans son éditorial de Nov-Déc. 79, il est indispensable de s'interroger sur le système de défense adopté devant la Cour par les avocats des prévenus.

Je ne tente pas non plus, par solidarité professionnelle, de trouver des justifications aux éventuelles erreurs commises, lors de ce procès, par mes confrères.

Il me suffit de me demander : «Que faire pour éviter, à l'avenir et dans des procès similaires, que le Ministère Public puisse exploiter les lacunes de la Défense ?»

Des questions claires appellent des réponses claires. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de défense organisée ? Tout simplement parce qu'il ne pouvait y en avoir une. Comment peut-on croire à l'hétérogénéité de la Défense dans un litige où 25 accusés doivent répondre de 13 chefs d'inculpation différents, sont défendus par 13 avocats différents (sans pour autant qu'à chaque avocat corresponde la tâche de contester un chef d'inculpation) et lorsque les faits qu'il leur sont reprochés ne donnent pas lieu à moins de 218 questions différentes posées à leurs juges ? ...

Comment peut-on croire que des poursuites aussi dispersées sur des faits aussi multiples, s'étendant dans l'espace sur les cinq départements et jusqu'en Irlande, éloignés dans le temps de 1974 à 1978 puissent donner lieu à un seul système de défense, monolithique et univoque ?

Ce serait ignorer l'un des principes de base qui gouvernent l'art d'accuser : rien n'est aussi inefficace qu'une Défense divisée sur sa stratégie.

Il faut, à ce niveau, savoir qu'il existe globalement deux méthodes permettant de contrer l'accusation devant un tribunal.

On peut, tout d'abord, plaider dans le procès. Politiquement c'est une technique s'apparentant au réformisme. C'est reconnaître la légitimité de la Cour qui juge, de la loi qui définit et qui punit. C'est accepter, si les éléments constitutifs de l'infraction sont réunis, d'être coupable.

Il suffit alors à la Défense de trouver dans le dossier des circonstances atténuantes, des excuses au geste commis pour que la pénalité prévue soit minimisée. On évoque alors l'éducation, la santé ou, à l'inverse, la maladie physique ou mentale, les conditions de vie sur le plan social, professionnel, familial ou personnel du délinquant et l'on peut s'appuyer sur la virginité de son casier judiciaire. C'est le procès du Général CHALLE.

On peut aussi plaider sur le procès. C'est une contestation révolutionnaire : l'accusé interdit à la Cour de le juger. Il ne se définit pas comme coupable, même si les éléments légaux sont réunis ; il fait alors référence à des principes supérieurs à la loi que son juge est chargé d'appliquer. C'est, bien sûr, le cas lorsqu'un militant invoque la Convention

Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés, ou le Traité franco-breton de 1532. Les plus importants procès qu'il l'histoire ait retenus sont de ce type : Jésus-Christ, Louis XVI, etc. ... Très souvent, le système de défense adopté sera hybride car il est, bien sûr, très rare de pouvoir n'utiliser dans un procès politique qu'une seule de ces deux méthodes.

Tout le jeu du Ministère Public doit donc consister à radicaliser les prises de position des plus révolutionnaires, les protestations de légalité des plus réformistes. Et, lorsque les accusés sont nombreux, les chances de voir rapidement s'opposer deux conceptions du procès sur le banc des conseils sont multipliées.

La première nécessité de l'accusation sera donc de mettre côte à côte dans le même procès le plus grand nombre de prévenus possible. C'est-à-dire le plus grand nombre de sensibilités possible, le plus grand nombre d'analyses politiques, de personnalités individuelles, d'origines locales ou sociales diverses. Pour cela, il faudra joindre ensemble des procédures qui n'ont rien de commun, des attentats, des infractions disparates, en recourant le tout d'un chef d'inculpation passaporté comme la «participation à une association de malfaiteurs» qui fera accroître aux juges et à l'opinion publique que tous les accusés étaient en rapports constants et agissais de concert.

Si, de surcroît, les accusés font choix d'accusés en grand nombre les divergences qui pouvaient les diviser seront encore accentuées. La plaidoirie ne doit-elle pas développer la prise de position de l'accusé ? De plus, si les conseils sont nombreux, il leur sera difficile de se réunir afin de mettre au point un plan de défense. En auront-ils même l'envie ? En outre, dans un procès de l'ampleur de celui de Septembre-Octobre, dont les débats ont duré plus d'un mois il est évident que les avocats doivent, de temps à autres, s'absenter de l'audience. Il leur faut retourner en Bretagne, s'ils en viennent, et parfois plaider devant d'autres juridictions pendant la durée du procès. Le public et parfois les accusés comprennent mal leur absence lors de certaines audiences. Il n'est malheureusement pas possible, toutefois, d'abandonner entièrement son Cabinet pendant une aussi longue période pour d'évidentes raisons de responsabilités professionnelles dans d'autres procès et de non moins évidents motifs financiers. Pourquoi le faire ? Malgré l'extraordinaire dévouement de SKOZELL VREIZH, le procès politique coûte cher ... aux avocats eux-mêmes !

Que faut-il donc souhaiter pour que la Défense soit assurée dans des conditions normales ? C'est simple.

Il faut, bien entendu, que la juridiction devant laquelle les militants sont déférés soit une juridiction normale, une juridiction qui n'ait de comptes à rendre à personne, qui n'ait pas été nommée par le pouvoir exécutif et devant laquelle la procédure soit conforme aux principes de base de justice et d'équité.

Mais il faut aussi que les accusés n'aient à répondre que de faits ayant un rapport direct entre eux et donc, a priori, que ces faits soient peu nombreux.

Il est impérieux qu'ils soient défendus par peu d'avocats et par des avocats sinon proches de leurs idées en tous cas capables de les comprendre. Cela signifie, ce qui justifierait à soi seul bien d'autres développements, que la Défense soit en rapport avec la substance même du peuple breton : qu'elle puisse dire en soi, dans ses propos, le témoignage de ce qu'il veut, c'est-à-dire au fond sa liberté.

Abonnez-vous à COMBAT BRETON

Question bretonne : Réponses Françaises

Le 19 janvier, à l'université de Haute-Bretagne, la question bretonne fait l'affiche, et dans l'anthropologie de Martonne, on affiche complet.

Qu'on affirme ici la spécificité bretonne et la nécessité du soutien humanitaire ou politique aux prisonniers politiques bretons, voilà qui fait d'autant plus plaisir qu'Emmanuel De Martonne, ancien professeur à l'université de Rennes, fut un des papes de la géographie française à l'époque où celle-ci créait le concept de région géographique pour mieux permettre à l'état français sous la troisième république de dissoudre les minorités nationales dans l'harmonie hexagonale ; il est des lieux symboliques.

même de déclarations contradictoires, pour déplacer le problème ; car après tout, faudrait-il applaudir l'U.D.B. si elle apportait un soutien entier aux prisonniers politiques ?

La salle a confusément senti que là était la question, mais dans ce type de meeting politique, les vraies questions n'émergent pas forcément. Et cependant, on sentait la salle grouiller quand l'U.D.B. dans de nombreuses déclarations à la tribune, s'est présentée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un parti bolchevik composé « d'intellectuels investis par l'histoire, qui incarne forcément les masses et doit les conduire, à l'aide d'une organisation centralisée et totalitaire, face à laquelle les individus ne comptent pas, ô munes de Lénine !

Dans l'autonomie, une structure bretonne non définie, mais évidemment calquée sur l'état français à l'intérieur duquel elle se trouve, pourrait avoir en attribution : l'enseignement, la santé, les voies intérieures, la police et que sais-je encore... Dans un tel système, il y a des degrés dans l'autonomie, on peut être plus ou moins autonome. Eh, oui !

Par contre, dans l'indépendance, l'état breton aurait tout, si bien que comme l'a dit quelqu'un, on peut être autonomiste en attendant d'être indépendantiste.



C'est donc un faux problème que de reprocher à l'U.D.B. de ne pas apporter son soutien aux détenus, à moins de lier la question au fait qu'elle est un parti bolchevik qui n'accepte ou n'organise la violence que lorsque celle-ci la sert dans son projet de prise de pouvoir au nom des masses.

Les saboteurs du F.L.B. sont combattus en tant qu'adversaires politiques, et non pas en tant que saboteurs utilisant des méthodes violentes ; l'U.D.B. y voit une minorité violente et clandestine, de type blanquiste, et par conséquent rivale du parti de masse, même si, parlant au nom du F.L.B., un des participants au débat a voulu présenter celui-ci comme un protagoniste de la propagande par le fait, agissant pour accélérer la prise de conscience bretonne.

De toutes façons, nous sommes en présence de la vieille opposition qui remonte à l'histoire de la France du XIXème siècle, entre marxistes et blanquistes ou anarchistes violents, mais encore une fois, tout cela n'est pas dit de manière claire, et peut-être les participants au meeting s'interrogent encore sur la vraie nature de l'U.D.B. et sur celle, tout aussi mystérieuse, du F.L.B.

Et là-dessus, on ajoute un peu, beaucoup, passionnément, de socialisme et voilà, la question bretonne est réglée.

On ne se demande pas si et comment de telles structures d'autonomie pourraient vivre, sinon de manière provisoire et dans l'effacement perpétuel ; car, ou bien l'état central, d'une manière ou d'une autre, impose sa volonté aux structures autonomes comme c'est le cas avec les universités, ou bien celles-ci imposent l'indépendance, tous les exemples historiques le montrent avant et après le cas du home-rule en Irlande.

Mais justement, à quoi aboutit une indépendance de ce type conquise à l'intérieur des structures étatiques ? Quelqu'un a opportunément rappelé l'exemple très actuel et très proche de l'Irlande du Sud, qui ne défend pas sa langue, qui fait appel aux multinationales, et qui s'ouvre en grand au tourisme.



Non, nous le disons à Argat Breiz depuis le début, la question bretonne pour aujourd'hui et pour demain, ne peut se poser qu'en interpellant l'état. L'état français contre lequel nous luttons aujourd'hui, l'état breton des notables ou bien celui des UDBistes que nous devons déjà refuser pour demain. Ce sont ces deux impératifs qui expliquent l'existence d'Argat Breiz, et à aucun moment l'un ne doit cacher l'autre. C'est pourquoi nos vrais alliés sont ceux qui, en Bretagne, à l'Ouest comme à l'Est, au Nord comme au Sud, sont engagés dans ce combat.



En marge de cette polémique, on a eu un long discours sur les perspectives actuelles et les mérites comparés de l'indépendance et de l'autonomie, discours, lui aussi, de l'inspiration française la plus traditionnelle : autonomie et indépendance sont dans cette inspiration, d'origine étatique, situées sur la même échelle de valeurs, il n'y a qu'une différence de degrés.

Par ailleurs, ce débat sur la question bretonne, qui a surtout mis la France en question, s'est sans doute polarisé un peu trop, bien que tout le monde s'en soit excusé, sur le problème important, mais évidemment pas essentiel, de l'attitude négative de l'U.D.B. par rapport aux prisonniers politiques et aux sabotages du F.L.B. — à tel point qu'on se demande si l'U.D.B. ne se complait pas dans cette polémique, qu'elle entretient par son attitude faite de nuances compliquées ou

CORSE

Une nouvelle fois, la CORSE a vu se dérouler sur son sol (Bastica, Ajaccio ...) les événements dramatiques que tout le monde connaît.

A la suite de ces événements, et sans que l'on puisse dire que la liste soit close, une cinquantaine de militants politiques Corses ont été déferés devant la cour de sûreté de l'état. Pendant ce temps, le ministre de l'intérieur et son représentant sur l'île, le préfet, ont débarqué leurs troupes de répression et voulu mystifier l'opinion publique en prétendant avoir à faire à des événements de droit commun.

Cela démontre une fois de plus que l'état français et son gouvernement ne sont capables de répondre que par la répression et le menottage aux problèmes politiques posés par les minorités.

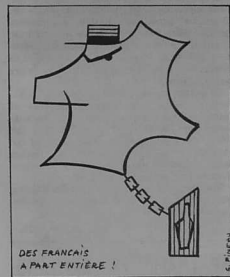
Car il s'agit bien de problèmes politiques et pas d'autre chose. D'ailleurs, l'état français ne le reconnaît-il pas lui-même lorsqu'il déferé les militants arrêtés, devant sa cour de sûreté ? Et puis les derniers inculpés ne seront pas seuls en prison. Ils viendront rejoindre une autre cinquantaine de leurs camarades déjà jugés ou en attente de jugement. Alors si plus de cent militants politiques emprisonnés ce n'est pas un problème, que faut-il de plus ?

Si tel n'était pas le cas, la quasi totalité des organisations politiques et syndicales n'aurait pas uni leurs voix et leurs forces pour exiger la libération de tous les détenus militants.

Si tel n'était pas le cas, les Corses qui se sont mis en grève pour les soutenir.

Cette fois comme à ALERIA, il y a eu des morts. Mais ces morts ne sont pas à reprocher aux militants nationalistes. Elles sont le résultat de l'attitude intransigeante de l'état français et de la répression forcée. Ce sont eux seuls qui en portent la responsabilité. Une fois encore la répression aveugle a été génératrice de violence.

A côté de cela, les barbouzes du mouvement France peuvent commettre 120 attentats contre les militants nationalistes sans être inquiétés par la police. Alors, répression pour les uns et protection pour les autres.



L'examen de ces derniers événements ne peut que faire ressortir les analogies existant entre la situation en Bretagne et la situation en Corse.

C'est pourquoi le COBAR de Brest demande la dissolution de la C.S.E. et des lois qui la régissent ainsi que la libération immédiate de tous les détenus politiques.

COBAR DE BREST



(Suite de la page 9)

S.G.E.N. - ST NAZAIRE ET COMMUNES VOISINES

Si désespérer il y a, la solution n'est certainement pas à rechercher du côté du syndicalisme. Et laissons aux trotskistes le soin de militer pour une réunion de la gauche. Ceci dit, on ne peut que se réjouir de la combativité ouvrière dans la région Nantes - Saint-Nazaire. Et si les syndicats y sont plus actifs qu'ailleurs, c'est dans la base ouvrière elle-même qu'il faut en trouver les raisons. Ça leur pousse aux fesses comme on dit. Et quand bien même les syndicats seraient capables de gérer les luttes échappant traditionnellement à leur influence (vacataires, intérim, sous-traitance), ces luttes essentielles, resteraient quand même sous la pression syndicale, cantonnées sur le terrain de l'usine, productiviste sans d'autres issues... que la victoire de la gauche.

On remarque d'ailleurs en ce moment aussi bien à la CGT qu'à la CFDT un changement de stratégie face à la crise. Leurs échecs (voir la bataille de l'acier) lors des grandes luttes contre la restructuration les amèneront à revoir leurs rôles. Séguis et Maire reconnaissant l'incapacité des syndicats à s'opposer à la res-

truction ne parlent donc plus d'opposition mais de co-gestion de la crise. Les syndicats vont proposer leur propres plans : limiter les dégâts pour la classe ouvrière tout en sauvant l'économie nationale. On a même pu entendre des déclarations de responsables syndicaux affirmant que, parfois, vu la situation internationale, les intérêts ouvriers convergeaient avec ceux des patrons.

Pour une fois, donnons la parole à Raymond BARRÉ : « Les résultats des élections prudhomales du 12 décembre ont confirmé les espoirs que j'avais sur ce point. Nul ne peut nier la représentativité des syndicats ni leur rôle dans les relations sociales. Leur capacité de dialogue s'est accrue depuis 1978. Le gouvernement considère cette évolution comme positive pour l'avenir de la société et de l'économie française. Le dialogue social, c'est la clé de l'unité de la France (colloque de l'expansion, 18 janvier).

Le patronat peut dormir tranquille : les syndicats veillent à l'unité de la France.

G.G.

Nous venons de très loin notre mémoire n'a fleuri qu'au dernier horizon nous étions gens de plaine et révisions de loyers

Dans les vallées et sur la mer nous avons fait germer notre liberté d'hommes

Nous avons tout perdu langue, parole furtive jusqu'au droit de le dire

Je parle de nuit et j'espère que l'aube non pas l'aube d'hier l'aube que nous ferons nous sommes solaires épris de cette terre et de toutes étoiles

N. Le H.

LECTURES

HISTOIRE

LES DON QUICHOTTE DE LA MER

A lire : « Quand les Bretons peuplaient les mers » de Irène Frain Le Pohon.

Un beau livre d'aventures où se mêlent dans une geste bretonne, l'histoire et la mer.

Irène Frain Le Pohon a su montrer l'importance de la mer, souvent oubliée malgré les apparences dans l'histoire économique, sociale, politique, et surtout culturelle de la Bretagne.

C'est, les Bretons ont peuplé les mers, mais leurs têtes sont encore plus peuplées de mers lointaines et d'îles mystérieuses, et cette errance qui les a lancés à travers le monde, elle est d'abord en eux, inscrite par l'histoire alléguée de la Bretagne.

Des silhouettes campées en quelques lignes ou en quelques pages ; des citations inoubliables — le filibustier Nicolas Duhaun, un des rares filibusters bretons, lançant à la gueule de ses compagnons d'hier : « Adieu, canailles, je ne suis plus forban » avant de rentrer chez lui — ou bien cette vieille dame de Saint-Malo : « comment peut-on apprendre aux enfants l'histoire romaine, alors qu'il y a celle de Saint-Malo ? ».

Des chansons, des comptines font revivre avec beaucoup de présence des épisodes connus ou oubliés, ou rappellent l'ancienneté et l'origine de mentalités toujours présentes. Mais surtout, nous voyons dans ce livre consacré essentiellement à la Bretagne-Provence entre 1532 et 1789 comment les Bretons, lancés sur les mers travaillaient pour le roi de France qui les utilisait sans vergogne, et sans leur aventure à celle de leur pays. Les marins bretons ne sont que des pionniers sur un échiquier qui n'est jamais essentiellement maritime, d'où cet aspect d'étrange sans but,



Document S. Pineau - Ph. : Y.L.

cette navigation dans le vide, qui ne débouche souvent sur rien, et qui ne profite à rien ni à personne, en tous cas pas en Bretagne, par contraste avec le roulage organisé à l'époque des Ducs, qui avait construit la prospérité du pays et organisé son espace économique jusqu'au plus profond des terres — jusqu'à Vitry par exemple.

Au moment où Anglais et Hollandais, avec peut-être moins de folles dépenses en énergie humaine, construisent sur les mers une prospérité durable qui transforme profondément leur pays, les hardis marins bretons ne peuvent

qu'échafauder les rêves les plus fous sur le sable des entreprises, mercantiles ou militaires, mais toujours continentales de l'état français.

Cette histoire, au propre et au figuré, s'écrit sur l'eau et rien de durable ne sera créé, en dehors du rêve et de l'épopée, par ces chevaliers errants des mers.

Si les marins de la province Bretagne, en suivant sur la mer leurs ancêtres du temps des Ducs ne poursuivaient que des sirènes, gardons-nous, par fidélité à une soi-disant culture qui correspond à une époque d'alternation politique, économique et culturelle, de chevaucher leurs rêves d'errance et de croire aux pays de nulle part.

Ce qui apparaît au contraire à l'évidence à la lecture de ce livre, c'est la nécessité de retrouver le réalisme des anciens bretons du temps de l'indépendance, qui avaient fait Pêrou de la Bretagne du XVe siècle, et qui savaient alors tirer de la mer des réalités solides, bases d'une prospérité économique durable et d'une autonomie véritable.

Bien sûr, nous sommes fils de notre histoire, mais peut-être pouvons-nous choisir les chapitres que nous voulons revivre.

A. DANIEL

AR CHALBOTER HUNVREOU

par Tudual HUON

Fils du directeur de la revue Al Liamm et de Elen er Melner, dont la famille occupe une place de choix dans la littérature vannetaise, Tudual Huon, qui vient d'atteindre ses 27 ans, est un de ces jeunes bretonnants de naissance issu de parents ayant, en conscience, fait du breton la langue quotidienne de leur foyer.

Le recueil de sept nouvelles qu'il nous présente aujourd'hui sous le titre « AR CHALBOTER HUNVREOU » (le caractère des rêves) est donc des plus intéressants. Tout d'abord par la variété des histoires qu'il nous raconte. Cela va de « DAV MONT GANT RED AR VUHEZ », original et plein d'humour, à « KLENVED JORD A... » dont la belle poésie de certains passages m'a rappelé Jakez Riou. Le langage sans artifice qu'emploie l'auteur est également un des attraits de son ouvrage. Cela fuse à chaque instant ; ce n'est pas RTL et pourtant c'est naturel... c'est frais et vrai.

Achetez « AR CHALBOTER HUNVREOU », vous ne le regretterez pas et, après tout, ce n'est pas tous les jours que l'œuvre d'un jeune auteur s'offre à vous.

F.T.

« Ar Chalboter Hunvreou », 133 pages, 34,00 F.



Document S. Pineau - Ph. : Y.L.

GLAS EVEL DAOLUGAD C'HLAS NA OANT KET MA RE

par Per DENEZ

Six mois après nous avoir agréablement surpris par son premier roman « DIOUGAN GWEN'CHLAN » (1), Per Denez nous en offre un second au titre étrange « GLAS EVEL DAOLUGAD C'HLAS NA OANT KET MA RE » (Bleus comme deux yeux bleus qui ne sont pas les miens). Plutôt que d'un roman, il s'agit plus précisément d'une captivante nouvelle, très travaillée, d'une centaine de pages, parue aux éditions « AL LIAMM ».

Mais « Ar bleuniou a dro »-wechoioug, Karantez a plac'h 'dro atao.

Un tel sentiment, qui certainement ne peut exister que dans un roman de Per Denez, est trop exclusif pour durer. Quelquefois même engendre-t-il une haine farouche, animée par un implacable désir de vengeance attirant la mort... surtout lorsque l'on découvre une photo, un visage aux deux yeux bleus qui ne sont pas les siens...

Fañch TREMEL

(1) « Combat Breton », septembre 1979.

« Glas evel daoulugad c'hlas na oant ket ma re » par Per Denez, 112 pages sous une couverture illustrée d'une gravure de Ludwig Richter. 27 F. plus frais d'envoi.



Photo : Y.L.

Roparz HEMON - Théâtre complet

La maison d'éditions « AL LIAMM » vient de rendre hommage au regretté Roparz Hemon en publiant, en deux volumes, sous le titre « CHOARVA », le théâtre complet de celui qui restera pour nous le fondateur de « GWALARN » et le promoteur d'une langue bretonne adaptée au monde moderne. L'ensemble comprend 18 pièces qui ont été publiées, de 1926 à 1967 dans trois publications : « GWALARN », « AR BED KELLIEK » et « AL LIAMM ».

Le premier volume (216 pages, 30 F.) comprend : Lina — An den a helva — An tan e ti Kernaepred — Dour ar ch'alva — Meurlarjez — Fest al leue lart — Ur bugel a zo ganet — Roparz Emmet — Biniaouer ar glav hag an heol.

Dans le second volume (248 pages, 33 F.) nous trouvons : Ar bank oaled — An dornad plouz — An sel aour — Perig ha Gwignolig — Ar gwaldennet eus ar stered — Valerian ha Valerian — An intañvez Bary Glas — An Diaoul da Ael-Mat — Bisig, kash markiz Landerne.



Photo : Al Liamm - Y.L.

TOUS CES OUVRAGES SONT EN VENTE CHEZ Melle QUEILLE 47, RUE NOTRE - DAME - 22000 GUINGAMP.

Une réédition attendue: Le Dictionnaire Historique du Breton

Commencé il y a 21 ans la publication du Dictionnaire Historique du Breton de Roparz HEMON vient de s'achever cette année par la parution du volume 36. Ce monument de la lexicographie bretonne de plus de 3500 pages a demandé 25 années de travail au plus grand écrivain breton : Roparz HEMON. Le but de ce dictionnaire, le plus important et le plus complet publié à ce jour, est de donner des exemples tirés de textes écrits, illustrant la forme et l'emploi des mots bretons depuis le XVIe siècle jusqu'à aujourd'hui : un Littre de la langue bretonne.

Les 26 premiers fascicules étant épuisés, les Editions PREDER, Penn Menaz Plomelin, 29000 QUIMPER, viennent, grâce à une subvention de la Charte Culturelle d'en assurer la réédition. Ouvrage indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de la langue bretonne depuis le XVIe siècle et à tous ceux qui veulent acquérir une connaissance sérieuse de cette langue, le Dictionnaire Historique du Breton est livré en fascicules de 64 pages chacun. En souscription aux Editions PREDER, Penn-Menaz, Plomelin, 29000 QUIMPER - c.c.p. 16 093 13 J Paris.

(Communiqué)

Extrait du dictionnaire

trec'hil m. -où triomphe (fête). SKET III p. 188 an impaler Aurilianus, e ren a drec'hilidou a Rom. (pl.) trec'hildek, trec'hildal a triomphal VALL p. 758 trec'hildek, trec'hildal trec'houllo m. jeu (manque de serrage) d'un mécanisme. VALL p. 406 trec'houllo (t.) (m.) trec'hour m. lien vainqueur, triomphateur. SKET, p. 14 an trec'hour-meur brudet Alexandros; NOTK p. 71 an dibourc'h... a veze rannet etre an drec'hourien (pl.). trec'hous a. victorieux. C. (Gloss p. 712) trechus, tr. «lat. superminimus. trec'hwez m. essoufflement. GON. Trec'hous, tr. respiration difficile; action de haletter, de respirer fortement et avec peine, comme quand on est essoufflé. Trec'hwezhañ v. être essoufflé; cf. tarc'hwezhañ. Pelletier. trec'hwez, tr. essouffler fortement et avec effort comme un homme qui court et un cheval pressé».

ANZER HENC'HIZEL COURS, STAGES



PERCUSSIONS

BODIRAN - CULLERS - TAMBOURS (Bagad, etc...) - OS A GLAQUER - SONNAILLES - TABLAS - Etc....

OYEZ !!

POUR DEVELOPPER AU MIEUX LES CONNAISSANCES PRATIQUES DE CERTAINS INSTRUMENTS, POURRONT ETRE ETUDIÉES DES TECHNIQUES DE : «POP-MUSIC» - BLUES - ROCK - JAZZ - CLASSIQUE.



Hapritez iriandez sur chéso en breza de Brez. Madoz.

INSTRUMENTS

VIELLE A ROUE - GUITARE - VIOLON - EPINETTE - DULCIMER - FLUTES A BECCORNEMUSES - LUTH - BOMBARDE ACCORDEON (Chrom. Diat) - CYTHARE A CLAVIER (Auto-Harpe) - HARMONIUM MEDIEVAL - MANDOLE DE COUR - BOUZOUKI IRLANDAIS - FLUTE TRAVERSIERE - BINAW-KOZH - VIELES A ARCHET - FLUTES IRLANDAISES PSALTERIONS - CROMORNES - HARPE CELTIQUE - BANJO (5 et 4 cordes) - MANDOLINES - PIANO - CABRETTES - CONCERTINAS - VIOLES DIVERSES.

LANGUES

BRETON - ANGLAIS - ALLEMAND - ESPAGNOL - FRANÇAIS

1) LES COURS : TOUTE L'ANNEE - EN SE-MAINE

2) LES STAGES : INTENSIFS - TOUTE L'ANNEE - Y COMPRIS LES VACANCES (grandes ou petites). UN STAGE : 3 ou 4 jours.

3) INSCRIPTIONS : TOUTE L'ANNEE
4) RENSEIGNEMENTS : «AMZER HENC'HIZEL» - M. et Mme CHESNEAU Alan-Morvan, Groupe BRANWEN (Ker Bro), Musique Celta de Cour et des Campagnes - 11 (onze), rue du CHATEAU - 29200 BREST - BRETAGNE. (ou écrire, en joignant 1 enveloppe timbrée, pour la réponse).

TELEPHONE : (16.98) 44.33.19 (matinée ou soirées).

CHANT

KAN HA DISKAN - TUILLAGES - CANON A CAPELLA - CHOEURS - POLYPHONES - CONTRECHANTS - CONTREPOINTS - Etc....

BULLETIN D'ABONNEMENT

JE SOUSCRIS UN ABONNEMENT D'UN AN A COMBAT BRETON

NOM

PRENOM

ADRESSE

PROFESSION

Ci-joint F par CCP - Mandat lettre - Chèque (50 F. min.)

A renvoyer à : Combat Breton «Tronscorff» Langoëlan - 56160 Guéméné-sur-Scorff



COURRIER DES LECTEURS

Salut,

Dans votre numéro 8 (Nov. - Déc. 1979) vous publiez à la page 20 un appel, de militants Bretons, au combat séparatiste. Je suis prêt à les rejoindre aussi je vous demande de leur communiquer mon adresse.

Pour ma part j'ai déjà eu l'occasion de me battre pour l'autonomie du Pays Basque. Ayant habité à-bas et étant Breton il était normal que j'aide les Basques à se libérer du joug colonialiste français.

Ayant réintégré la Bretagne voici peu, je rejoins les séparatistes Bretons. Je réponds donc favorablement à leurs appels à l'unité pour l'indépendance.

Nous les remercions.

Amitiés séparatistes

Chers amis,

Ci-joint mon abonnement à «Combat Breton» que je lis depuis sa réapparition. Je suis de tout cœur avec vous et j'attends avec plaisir vos objectifs et vos propositions. Notre combat pour la Bretagne s'organise autour de grandes luttes populaires (Plogoff, Amoco Cadiz) et «Arged-Breizh» en est le meilleur représentant. L'UDB est une mascarade dangereuse que nous devons éliminer. Ces bouffons n'ont pas leur place dans notre lutte de libération. Combattre dans la légalité ne correspond à rien. L'UDB n'a encore rien prouvé. De toute façon, elle ne prouvera jamais rien. A bientôt.

BRETAGNE LIBRE !

L.M.



Kenroad ker,

C'est avec beaucoup de plaisir que je renouvelle mon abonnement. Combat Breton est vraiment le porte-parole des aspirations profondes de notre peuple et devient un excellent outil dans la lutte pour la libération. Par ses positions courageuses et ses informations, notre journal contribue à désaliéner les Bretons. Continuez dans cette voie.

P.G.

Chers compatriotes,

J'ai lu l'annonce que vous avez publiée à la page 3 de «Combat Breton» et cela m'intéresse. Je lis votre journal depuis sa parution et les idées qui y sont exposées rejoignent mes miennes, je suis donc prêt à participer et à faire avancer le Combat Breton.

B.T.

Abonné au Journal, dès le début (ancienne et nouvelle série), avec satisfaction j'ai apprécié l'article «UNE DYNAMIQUE». Ancien du FASAB, je suis entièrement d'accord pour faire avancer le Combat Breton.

J.C.

Alors les événements survenus en Corse ces derniers jours montrent à quel point le gouvernement Giscardien est incapable de régler le problème des minorités de l'hexagone. Alors que le pouvoir vient d'étaler au grand jour ses méthodes colonialistes de l'Algérie. Alors qu'en Corse ce ne sont que razzias, villages occupés, arrestations. Alors que deux Corse ont été assassinés par les forces de répression et qu'un Corse sur mille est actuellement emprisonné. On assiste par ailleurs à une riposte unitaire jamais atteinte dans l'île. La solidarité des organisateurs français sur le continent, bien qu'avec des difficultés, s'organise elle aussi. A tel point que le meeting du 17 janvier salle de la Mutualité à Paris rassemblait 27 organisations dont : le PCF, le PSU, le PSU, la LCR, l'OCT, le GRS (Antilles), la ligue des droits de l'homme, l'UNEF (US), le CCA, l'UCF, Libération, l'Afrique, l'association des Canaries en France, le CEDETIM, le MAS, le CLUDAR, et les organisations nationalistes Corse : union du peuple corse, front paysan corse, consulta di i studenti corsi, rissosa, donne corse nazionaliste, casa di u populu corsu. Les messages de soutien reçus au cours de ce rassemblement venaient de la CGT, de la CFDT, de la FEN, d'organisations Occitanes, du Sinn-Feinn (provisoire) ainsi que du FLB. Mais la surprise fut de ne voir apparaître à aucun moment l'UDB, ni présence, ni message de soutien. Je pose donc les questions suivantes :

1) le mot d'ordre de l'UDB «solidarité avec les peuples opprimés» ne serait-il qu'un mot d'ordre sans signification ? 2) l'absence de l'UDB aux côtés du comité de soutien aux corse emprisonnés provient-elle du fait qu'aucun des 44 organisations insulaires et des 27 de Paris n'ont signé la charte de Brest ? 3) L'UDB érige-t-elle en principe la critique systématique de tout ce qui n'émane pas de ses analyses ? 4) L'UDB aurait-elle mandaté le FLB pour exprimer le soutien du peuple Breton au peuple Corse en lutte ? 5) l'UDB veut-elle priver le peuple Breton d'un soutien éventuel des autres peuples et des organisations ouvrières dans l'avenir ?

Thierry

Il vient de m'arriver quelque chose prouvant la lâcheté et les basses manœuvres politiques de certains gendarmes.

L'année dernière j'avais été convoqué par la Brigade de Rastron ainsi que 2 autres caletiers (Jean-Paul Mancec et Corentin Jernot) pour avoir servi à Boire à une poche notoire qui avait fait du scandale en rentrant chez lui.

Ces gendarmes nous ont dit que ce n'était pas grave mais qu'il valait mieux éviter de recommencer. L'affaire n'a pas eu de suite jusqu'à aujourd'hui. En effet, je viens de recevoir une citation à comparaître (réf. T.P Guingamp numéro 1099) pour avoir servi à boire à personne vive. Le 31 janvier 1980 au palais de justice de Guingamp à 9 H 15 aura lieu le procès.

La condamnation m'importe peu mais je tiens à dénoncer publiquement cette basse manœuvre de vengeance politique. J'ai l'intention de m'y rendre accompagné par Maître De Félice avec si possible le soutien extérieur du COBAR de Guingamp et transformer cette sorcise magouille en procès politique (si c'est possible).

Merci et Blavaezh Mat à Tous
Truguez ha bonne année d'an holl

Ceci n'est ni un manifeste, ni une théorie planifiée, ni une prédiction, ni une matière à réfléchir. Seulement une suite de pensées. Brouillon vite écrit, réflexions jetées rapidement sur papier.

La liberté est un acte de création. Elle jaillit d'un contexte historique, prend ses racines dans un passé, passe d'offenses et de hontes trop longtemps contenues en Bretagne. Ce n'est donc pas un acte passif. Il faut cesser de contempler son nombril comme centre de sa bretonnité. La finalité de notre cordon ombilical est la perpétuation de l'histoire, la nôtre.

Ne plus s'enfermer dans le passé, ne plus réifier le déjà-consommé, le déjà-produit. Le passé n'est pas à défendre, ou à condamner. Il fut. Il est «matière», matière à réflexions, capital à digérer, source de notre présent. Ne tire pas le passé à toi comme une vieille couverture qui te réchaufferait, le passé te pousse. Pourquoi résister ? L'Etat a fait de

notre culture un patrimoine souvent amorphe, sans émotions, dépourvu de mouvement, presque un musée. Et dans un grand hall vitré, les derniers «paysans» exposent leurs dernières traditions. Et le petit militant fait du lâche-vitrines...

Il est temps de recréer la vie, de fouir à la poubelle les vieilles conserves écroulées à la ferme des lambeaux de notre culture poussière de Français. Puisse notre indignation d'un présent-mort nous faire sortir du lit. Où en es-tu ?

Les vieilles traditions, les supports de la bretonnité ne doivent pas être la justification de nos cultes, de ton hypocrisie. Pourquoi contempler au lieu d'agir. Contemplation morbide de la mort planifiée, que reflète actuellement la glace dans laquelle ton image se reflète chaque matin ?

Les éternels palabres se terminent toujours tristement, le samedi soir, ou souvent n'est de communautaire que l'illusion d'être ensemble. Ce n'est pas dans l'éventail de choix que l'Etat te propose que tu es à t'investir. Le choix est dans toi, toi-même synthèse exacte à chaque seconde de l'oppression que subit chaque minorité. En te libérant, tu apportes une parcelle de liberté en plus, à tous. Penses-tu ?

Quelle peur ? Ou ?

Peut-être la peur de ne pouvoir survivre tritenant dans une toile de contradictions dont, l'Etat, sûrement, t'empoisonne. Peur de VIVRE ? allons...

La décomposition ne date pas d'aujourd'hui. Nous avons fini depuis longtemps de remâcher les vieilles rancunes, les petites haines sectaires. La révolte n'est pas un défouloir programmé.

La haine !!! La vie !!!

Notre liberté n'est pas syndicale, ne se spéculera pas autour de la table d'un quelconque manoir. Nous n'avons que faire de 20 sacri de plus par mois.

Une identité n'est pas un absolu, un concept en soi. C'est une dynamique, une constante création. A toi de courir, de chercher partout les morceaux éparés de ton propre puzzle émietté. Fini la mascarade, le folklore télévisé, la marchandise exutoire d'une pseudo-identité tour marcelée.

La quête ... ?

On voudrait protéger la culture bretonne, enfermer le patrimoine dans une prison de cartes postales, de décalcomanies, de crêpes et de chartes à la fraise. Pour l'Etat, l'avenir du vivant est la réification, seule la «choses vit», en tant que marchandises.

Agir - Agir.

Comprendre le présent, le passé.

Il n'est point besoin de mille ans pour cela. Tout est dit, tout se dit chaque jour, à chaque instant, il te suffit d'ouvrir yeux et oreilles. Une heure entière, pleinement. Alors, qu'attends-tu ?

Il est temps. Ne plus marcher à reculons, ne plus montrer que ton dos, les yeux grillant dans le passé quelques vieilles analyses. Le vieux monde existe aussi, en Bretagne. Se laisser crever, ou non ?

Yves MASSON

Les Bons Samaritains et l'Etat Français

« Les événements sont comme l'écume des choses, l'important, c'est la mer. »

Paul VALERY

Décidément, non seulement le gouvernement français, mais aussi la presse française, y compris la meilleure, la plus intelligente, la plus humaniste, la plus humanitaire, ne comprendra jamais rien à la situation des minorités nationales dans l'Etat français.

Dans un article intitulé curieusement « humanité », comme si c'était un problème humanitaire, et non pas un problème politico-historique, le Monde du 12 janvier dénonce avec la plus grande vigueur et la plus grande précision « le langage simpliste » d'un Ministre de l'Intérieur qui « se rengorge dans ses certitudes hautaines et froides » après avoir commis « l'erreur de faire le siège — auto-mitrailleuses à l'appui — du village de Bastelica etc ... » Le Monde n'hésite pas non plus à dénoncer l'incompréhension d'un premier ministre dont la formule, qui ne veut voir dans le malaise corse que des prurits d'autonomisme, « participe d'un mépris qui, pour être habituel, reste choquant ».

Mais, dans la même phrase, le Monde s'empêtre dans les contradictions de la classe intellectuelle française en « jugeant inacceptables

les méthodes des nationalistes corses, dans un pays politiquement évolué », alors que, justement, il vient de dénoncer la politique peu évoluée de l'état, de ses chefs et commensaux.

Est-ce seulement à ceux qui subissent cet état, de se montrer politiquement évolués ? et en quoi faisant ? en signant des pétitions ? ... qui réclameraient, bien sûr, de devenir des français comme les autres, des français à part entière.

Cela me rappelle les bons Américains libéraux qui aimaient tant ces noirs polis et bien élevés qui réclamaient dans la légalité de devenir des Américains comme les autres et qu'ils ont pleurés très sincèrement après leur assassinat.

Ce « politiquement évolué » rejette encore les Corses, et les Bretons et les autres, au rang des peuplades sauvages et primitives que l'état français essaie cependant de conduire à la civilisation. On trouverait sans doute les proclamations humanitaires de même farine dans le Monde, au début de ce qu'on appelait à l'époque les événements d'Algérie. Non, le paternalisme colonialiste n'est pas mort, même chez ceux qui croient en être débarrassés et qui savent si bien le dénoncer chez les autres.

Car, après tout, ce Georges Marchais, que vous voyez revenir à grands pas vers le stalinisme et la fidélité à Moscou, ne vient-il pas de nous dire que les Russes sont intervenus en Afghanistan pour que ce pays devienne un pays progressiste, évoluant vers la démocratie et le socialisme en luttant contre des fanatiques arriérés incarnant des forces peu évoluées ?

Allons, Messieurs les journalistes parisiens, vous qui prétendez incarner l'opinion intelligente dans ce pays si fier de sa supériorité intellectuelle, un petit effort, il faut sortir de vos contradictions et de vos illusions.

Cessez de croire qu'il y aurait une troisième voie, celle d'un état français gentil, gentil, qui s'imposerait aux Corses et aux autres par la douceur et la persuasion.

L'Etat est ce qu'il est, et ce que vous appelez des méthodes inacceptables sont à la fois le fruit évident et le révélateur irréfutable de la domination politique, l'exploitation économique et l'aliénation culturelle qu'il fait peser sur les minorités nationales de l'Hexagone; et ce n'est pas en se contentant de dénoncer les pauvres excès et les minables exhibitions des pitres qui aujourd'hui l'incarnent, que vous masquerez les réalités profondes sur lesquelles il est construit depuis toujours.

Que des Corses passent à l'action, et voilà votre humanitarisme, fondé sur l'universalisme bourgeois et l'impérialisme français du XIXème siècle, confronté à la violence de l'état qui, cette fois, doit s'étaler au grand jour, et aussitôt c'est la grande conspiration humanitaire pour faire endosser cette violence par des hommes politiques qui n'ont que le tort de se salir les mains et de permettre vos réactions hypocrites qui trompent de moins en moins de monde en Corse ou en Bretagne.

Vous, les journalistes français, les intellectuels français, vous êtes responsables, vous êtes aussi responsables.

